

LA LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE

Vous envisagez de démarrer un cursus d'apprentissage de la Langue des Signes Française ? En parcourant cette brochure vous comprendrez pourquoi c'est le bon choix !

La **Langue des Signes Française** est une langue à part entière, elle n'est pas universelle, elle est culturelle, elle varie selon les pays et les régions.

Les langues des signes ont pour particularité d'être exprimées sur le canal visio gestuelle. Si cette particularité étonne, il ne faut oublier que le tout un chacun a naturellement l'habitude d'utiliser ce canal de communication. Eh oui, au quotidien chacun utilise consciemment ou inconsciemment des gestes pour s'exprimer ou appuyer son expression. Apprendre la langue des signes est donc à la portée de toutes et tous.

Pourquoi apprendre la Langue des Signes Française ?

Apprendre de nouvelles langues permet de développer ses capacités cognitives, d'entretenir sa mémoire et d'améliorer sa concentration.

En plus des bonnes raisons d'apprendre une nouvelle langue comme le fait de stimuler son cerveau, la langue des signes a des avantages qui lui sont propres !

Quelques bonnes raisons d'apprendre la langue des signes :

- Augmenter vos opportunités professionnelles : maîtriser la langue des signes française est un levier pour saisir des opportunités professionnelles dans des domaines spécifiques
- Générer de l'accessibilité : En apprenant la langue des signes française vous favorisez l'accès aux personnes sourdes signantes aux domaines que vous maîtrisez.
- Favoriser l'inclusion et la diversité : La langue des signes est un moyen d'expression naturel pour la plupart des sourds. Apprendre la langue des signes, c'est s'ouvrir aux sourds et malentendants, à la diversité, mettre chacun sur un pied d'égalité.
- Suivre une filière d'études : La maîtrise de la langue des signes est nécessaire à la poursuite d'études notamment dans le domaine de l'interprétation.

QUE DIT LA LOI ?

Pour contacter les services publics, les personnes sourdes et malentendantes doivent pouvoir bénéficier d'une *"traduction écrite simultanée et visuelle de toute information orale ou sonore les concernant"*. Cette obligation est prévue par [l'article 78](#) de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cette obligation d'accessibilité des services téléphoniques est renforcée par [l'article 105](#) de la [loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016](#) pour une République numérique.

L'[article 2](#) du décret n° 2017-875 du 9 mai 2017 relatif à l'accès des personnes handicapées aux services téléphoniques précise les modalités horaires de ce service, qui doit être proposé en accessibilité directe ou par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne dédiée :

- Jusqu'au 30 septembre 2026, "sur une amplitude horaire au moins égale à 50 % de celle du service d'accueil téléphonique destiné à recevoir les appels des usagers"
- À compter du 1er octobre 2026, aux mêmes horaires que le service d'accueil téléphonique recevant les appels des usagers.

Le centre relais téléphonique (CRT)

Le CRT est prévu par l'[article 105](#) de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

Depuis 2018, les membres de la Fédération française des télécoms (FFT), dont Bouygues, Orange et SFR, ont opté pour l'application Rogerveoice. Elle est téléchargeable gratuitement sur les mobiles et tablettes. L'opérateur Free propose sa propre application de relais téléphonique.

Le CRT permet aux personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles et aphasiques de **passer et recevoir des appels téléphoniques**. Elle propose un **service de traduction** en langue des signes française et en langue française parlée complétée. Une fonctionnalité de sous-titrage est également disponible.

Les clients des opérateurs téléphoniques sourds, malentendants, sourdaveugles et aphasiques bénéficient d'un crédit de 3 heures de communication mensuelles via le service de traduction simultanée écrite et visuelle. Les horaires minimaux de fonctionnement de ce service sont précisés à l'[article 1](#) du décret du 9 mai 2017. Le crédit d'heures sera porté à 5 heures mensuelles à compter du 1er octobre 2026.

QUELS DIPLÔMES ?

En l'application du [VII de l'article 105 de la loi du 7 octobre 2016 susvisée](#) pour une République numérique, la liste des diplômes et qualifications requis pour les professionnels qui interviennent sur l'accessibilité simultanée des appels des personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles et aphasiques est la suivante :

Pour l'interprétation en langue française - langue des signes française :

- Les diplômes nationaux de niveau Maitrise, Master ou équivalent en interprétation en langue des signes française ;
- Les diplômes des établissements d'enseignement supérieur d'interprétariat en langue des signes française fixés par arrêté des ministres en charge de l'enseignement supérieur et des personnes handicapées ;
- Les diplômes et les qualifications professionnelles délivrés par des organismes de formation et fixés par arrêté des ministres en charge de l'enseignement supérieur et des personnes handicapées.

Ce contexte légal a pour effet d'accroître le besoin en interprétation Français/LSF en France. Le nombre d'interprètes en France semble stagner entre 400 et 600 professionnels selon les sources. Pour répondre aux objectifs de la loi, il sera nécessaire dans les années à venir d'augmenter le vivier d'interprètes diplômés. Pour cette raison, la filière interprétation Français/LSF a un fort impact d'insertion professionnelle.

QUELS PARCOURS D'ETUDES :

Suite ou en parallèle de l'apprentissage de la LSF, il est possible d'entamer un parcours d'études dans le domaine de la langue des signes dans diverses universités. Voici des exemples de parcours de formation :

À partir du Bac :

- [LICENCE LLCER - parcours Traduction-Médiation : Langue des Signes Française - Anglais](#) – à Toulouse

À partir du Bac +1 :

- [Licence science du Langage – Parcours Langue des Signes Française](#) – à Lille

À partir du Bac +2 :

- [Diplôme Universitaire Langue des signes française](#) – à Bordeaux
- [3 parcours Langue des signes française](#) – à Poitiers

À partir du Bac +3 :

- [Master Interprétation Langue des Signes Française / Français](#) – à Paris
- [MASTER Traduction et Interprétation - parcours Langue des signes, Traduction, Interprétation, Médiation linguistique \(LSTIM\)](#) – à Toulouse
- [MASTER SCIENCES DU LANGAGE - Parcours Interprétariat langue des signes française \(LSF\) - français](#) – à Lille
- [Master Sciences du Langage, Interprétariat en Langue des Signes](#) – à Rouen

QUELS METIERS ?

- Interprète Français / Langue des Signes Française
- Traducteur Français / Langue des Signes Française
- Transcripteur auprès de personnes sourdes signantes
- Professeur de Langue des Signes Française
- Etc.

La langue des signes française seule, reste un complément de formation. Elle ne constitue pas un métier. En revanche, la maîtriser permet d'établir un schéma de communication plus propice aux échanges avec des personnes sourdes et malentendantes désireuses d'accéder à un produit ou service.

Voici quelques exemples d'accessibilité mis en place par nos apprenants :

- Création de service d'interprétation
- Accompagnateur social
- Auto-école accessible
- Animatrice bébé-signeurs
- AESH
- Comportementaliste animalier utilisant la CNV
- Guide touristique bilingue
- Secrétaire d'accueil bilingue en unité de soins pour patients sourds
- Gestionnaire de formation bilingue
- Chorégraphe, danseur
- Psychologue
- Educateurs
- Médiatrices LSF
- Agent de police municipale
- Enseignants
- Agents d'accueil des services locaux

QUELQUES CHIFFRES

- **Des chiffres globaux**

Si 182 000 personnes se définissent comme ayant une surdité complète (0.3 % de la population totale), plus de 7 millions de personnes reconnaissent avoir au moins une déficience auditive soit 11.2 % des Français.

[...]

283 000 personnes utilisent la Langue des Signes Française en 2008.

(Source : <https://www.surdi.info/bibliographie/des-chiffres-autour-de-la-surdite/>)

- **Le plan gouvernemental en faveur des personnes sourdes et malentendantes**

Le 10 février 2010, le secrétariat d'état chargé de la famille et de la solidarité publiait le plan en faveur des personnes sourdes et malentendantes.

Il y est noté différents points chiffrés :

- Un enfant sur 1000 naît avec une déficience auditive ou est dépisté avant deux ans soit 700 enfants par an
- 6,6 % de la population française (4,09 millions de personnes) souffrent d'un déficit auditif, dont 88 % sont devenus sourds au cours de leur vie
- 483 000 personnes avec une déficience auditive profonde ou sévère
- 600 000 malentendants portent un appareil auditif
- 80 000 utilisent la LSF

(Source : <https://www.surdi.info/bibliographie/des-chiffres-autour-de-la-surdite/>)

- **Le mal-être au travail des personnes sourdes et malentendantes**

Le contexte professionnel est parfois douloureux pour les personnes souffrant de troubles de l'audition. Ils sont 69,9 % à déclarer avoir des difficultés pour comprendre leurs collègues et plus d'un tiers d'entre eux ont du mal à se faire comprendre. Ces problèmes de communication sont souvent la source de souffrances psychiques : 34 % des sourds et malentendants déclarent être en situation de détresse psychologique au travail contre 5,4 % de la population générale.

Une attention particulière doit donc être portée à ces personnes fragilisées pour prévenir ce mal-être et améliorer leurs conditions de travail

(Source : <https://www.sstrn.fr/actualites/34-sourds-malentendants-en-souffrance-au-travail>)

DÉCOUVRIR LA CULTURE SOURDE

- **Le VV – Visual Vernacular : un art sourd qui n'a aucun équivalent**

Le Visual Vernacular est un art visuel unique de la communauté sourde. N'essayez pas de lui trouver un équivalent, c'est impossible ! Ce n'est pas un poème, ni un mime, pas une chanson, ni du chansigne, ce n'est pas du cinéma muet, ni une représentation théâtrale, pas une peinture corporelle ni une danse... C'est du Visual Vernacular !

(Source : <https://www.culturesourde.fr/histoire-art-militantisme/art-sourd-visual-vernacular/>)

Découvrir : [Visual Vernacular : Covid-19](#)

- **Le chansignes**

Il existe différents types de chansignes.

Tout d'abord, il est possible d'élaborer directement des créations originales de chansons en langue des signes (sur lesquelles il est possible d'ajouter un texte à l'oral, de la musique, des bruitages,...).

La deuxième méthode consiste à reprendre des chansons déjà existantes et à les adapter en langue des signes. C'est cette méthode que nous suivons.

Cette activité n'est pas une pure traduction de paroles mais une réelle adaptation.

En effet, pour pouvoir retranscrire un sens, un rythme, des jeux de mots ou de la poésie, nous pensons qu'il est nécessaire de passer par une réelle réécriture.

L'objectif étant de rendre au mieux le contenu des chansons, tout en jouant avec les possibilités de la langue des signes. Nous essayons également d'imaginer une mise en scène pour le tournage des clips.

Le chansigne est donc une discipline à part entière et ne peut s'improviser.

En plus de permettre de rendre accessibles les rythmes et paroles des chansons, le chansigne met en lumière la langue des signes.

Ainsi, il s'adresse à tout le monde, sourds, entendants, signeurs ou non-signeurs !

(Source : http://www.lesmainsballadeuses.fr/?page_id=12)

Découvrir : [SIGNES à L'ŒIL - Formidable - Stromae - Chansigne](#)

- **Le sport chez les sourds :**

[Le football sourds](#)

[Club Sportif des Sourds de Reims](#)

[Association Sportive des Sourds de Strasbourg Handisport](#)

Où pratiquer la LSF !

Si vous parlez ou apprenez la langue des signes française, vous êtes peut-être à la recherche de lieux où vous pouvez vous exprimer en LSF. Au fil des années, il y a de plus en plus d'opportunités pour le faire, comme par exemple :

- Cafés-signes : rencontres – hebdomadaires ou mensuelles – entre personnes qui pratiquent la LSF, sourd·e·s, malentendant·e·s ou entendant·e·s
- Bars et restaurants LSF, tenus par des sourd·e·s ou malentendant·e·s, dans lesquels vous pouvez commander en LSF
- Lieux de culture, comme les théâtres qui proposent des pièces en LSF (souvent bilingues français/LSF)
- Évènements annuels, comme la Journée Mondiale des Sourds ou le Festival Clin d'Œil, qui sont l'occasion sensibiliser à la culture sourde et de fêter la langue des signes, avec du théâtre, du chansigne, des arts visuels, des stands d'information, et plein d'autres choses !

[Carte des lieux LSF Friendly !](#)

(Source : <https://www.culturesourde.fr/>)

Le Festival Clin d'œil

Festival Clin d'œil est festival international des arts en Langue des Signes. Il a pour objectif de promouvoir les artistes sourds et la culture sourde, favoriser l'accès des sourds aux expressions artistiques et culturelles.

[Pour en savoir plus.](#)

Maintenant, c'est à vous, venez apprendre la Langue des Signes Française !

RETROUVEZ-NOUS SUR WWW.COM-SIGNES.FR